

7 ème Trophée Gazelec Yvelines - Règlement

**Cette compétition inter-club se déroulera le vendredi 6 mai 2016
sur le Golf de la Vaucouleurs - parcours La Rivière.**

Elle est ouverte à tous les joueurs licenciés des sections golf des CMCAS
des régions Ile de France, Normandie et Orléans

La compétition se déroulera en Shot gun - départ à 9h 00 balle sur tee

Forme de jeu

Compétition individuelle en stableford sur la base des règles de la FFG et des règles locales
du golf de la Vaucouleurs

Index 0 à 18 départ des blancs et des bleus - autres index départ des jaunes et des rouges

Le classement par équipe sera établi à partir des 5 meilleurs scores en brut + les 5 meilleurs scores en net.
En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes le nombre de birdies réalisés
départagera les équipes et, en cas de nouvelle égalité le nombre de par.

Le classement individuel en brut et en net sera complété par un concours de drive messieurs et dames et un
concours d'approche mixte.

Les index supérieurs à 36 seront ramenés à 36

Comité de l'épreuve

Le Comité d'organisation de cette épreuve est constitué de Daniel Le Ruyet, Denis Simon , Laurent Noiran

Prix

Un trophée sera remis à l'équipe vainqueur qui le remettra en jeu lors de l'édition suivante.

Le trophée sera conservé par l'équipe gagnante en cas de trois victoires consécutives.

Les premiers en brut et net dames et messieurs seront récompensés

Deux trophées seront remis pour le concours de drive et un pour le concours d'approche

La remise des prix aura lieu le 6 mai au Club House au cours du repas.

Inscriptions :

La fiche d'inscription des équipes devra être adressée au Gazelec Yvelines accompagnée du règlement
des joueurs de l'équipe

Le prix comprenant le green fee, les droits de jeu le repas et un jeton de pratique est de 60 €
(chèque à l'ordre du Gazelec Yvelines).

Date limite des inscriptions : 22 avril 2016